

Toulouse, le 23/06/2023

Motion pour le retrait du "Pacte enseignant"

Nous, enseignants de l'École élémentaire Ricardie, réunis en conseil des maîtres ce jour, souhaitons exprimer par cette motion notre rejet du « Pacte enseignant » et de sa logique.

Le pacte ne constitue en aucun cas une véritable revalorisation salariale. La seule vraie revalorisation de nos salaires qui répondrait à nos attentes serait une augmentation significative de la valeur du point d'indice pour tous les enseignants.

En refusant d'octroyer une augmentation salariale minimale correspondant à l'inflation et en nous offrant une aumône de seulement 1,5%, le ministre Ndiaye cherche à nous imposer un pacte qui :

- divise les collègues entre eux, créant des tensions inutiles ;
- remet en question notre statut
- nous fait endosser les responsabilités des enseignants spécialisés dont les postes sont supprimés à une vitesse alarmante.

Nous refusons :

- une contractualisation de notre salaire : effectuer des missions supplémentaires contre des primes non comprises dans le calcul de la retraite ;
- une individualisation de nos missions au détriment du nécessaire travail collectif des équipes ;
- un accroissement de notre charge de travail déjà reconnue comme considérable ;
- la fragilisation de l'organisation et du fonctionnement des temps collectifs de travail au sein de l'école ;
- la mise en concurrence des personnels, sapant ainsi la collaboration et l'esprit d'équipe indispensables à notre profession.

Les enseignants des écoles primaires accomplissent déjà dans le cadre de leurs missions qui dépassent largement 35h par semaine, de nombreux projets « innovants » ou non : gestion de la coopérative, projets de cycle, sorties scolaires, projets d'école, projets cour oasis, projet classe flexible, projets sportifs, projets artistiques en langues étrangères, classes de découvertes, projets scientifiques, projets interdisciplinaires...

Il serait injuste que certaines de ces missions soient rémunérées tandis que d'autres ne le seraient pas.

Face au « pacte », nous opposons nos revendications légitimes :

- Augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice pour tous les enseignants conformément aux engagements du président Macron ;
- Création massive de postes pour alléger les effectifs, garantir les remplacements, renforcer les RASED et combler les centaines de places manquantes dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

En adoptant cette motion, nous exprimons notre détermination à défendre nos droits et à préserver l'excellence de notre système éducatif.

Le conseil des maîtres de l'école élémentaire Ricardie